

## JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ A ORAN

## 2766 morsures de singes, chiens, chats, rats, ânes et chevaux !

C'est lors d'une rencontre qui a eu lieu samedi et ce, dans le cadre de la Journée mondiale de la santé, organisée par la Direction de la santé publique, (DSP) d'Oran à l'Institut technique de la santé publique (ITSP) que les organisateurs ont pu mettre l'accent sur «la sécurité sanitaire autour des maladies émergentes et réémergentes».

Les chiffres avancés, mais aussi et surtout la nature des maladies annoncées n'ont pas laissé indifférents les participants. En 2006, l'on a enregistré 105 cas de maladie de zoonose, il s'agit de maladies transmises par des animaux. Et le chiffre le plus effarant revient aux morsures d'animaux durant l'année écoulée, pas moins de 2766 cas ont été enregistrés !

Lors de sa communication fort intéressante ayant pour thème : «Lutte antirabique», le docteur Belarbi,



responsable du service de la prévention au niveau de la DSP, fera remarquer à l'assistance chiffres à l'appui qu'en 2006 il a été enregistré 105 cas de maladie zoonose, tout en précisant le type de transmission animale. Elle citera 16 cas de brucellose, 87 cas de fièvre boutonneuse méditerranéenne, un cas de kyste hydatique et un cas de rage

humaine. Concernant les morsures, elles sont, nous dit-on, de l'ordre de 8 morsures par jour à Oran même, ce qui correspond à 50 %

des cas. On se demande alors si l'on parle bien de la deuxième grande ville d'Algérie ou s'agit-il d'un douar perdu où les bases élémentaires d'hygiène sont inexistantes ? Sachant que dans les 75 % des cas, il s'agissait d'animaux errants.

Autre précision inquiétante, ces animaux auteurs de ces morsures sont au nombre de 2084 errants et 682 animaux domestiques avec seulement 116 vaccinés.

Autres détails, une fois de plus stupéfiants, le type d'animaux ayant causé ces 2766 morsures, il s'agit de 11 morsures par des singes, 1814 par des chiens, 549 par des chats, 315 par des rats, 45 par des ânes et 16

morsures par des chevaux. L'intervenante précisera, que l'Algérie demeure le seul pays au monde à lutter contre les maladies et autres morsures d'animaux uniquement en ayant recours à la vaccination, ce qui a coûté en 2006 environ 110 millions de centimes. La rencontre fut également l'occasion de mettre à nu le rôle inefficace des collectivités locales et les bureaux d'hygiène quant au ramassage des animaux errants et le contrôle de la vaccination des animaux domestiques.

En attendant une lutte et une prévention plus civilisée et surtout plus efficace, il est plus que recommandé de faire très attention à tout ce qui erre dans la nature, mais aussi en ville, car nul n'est à l'abri de la morsure d'un singe, un chat, un rat, un cheval...

Amel B.

DANS L'ATTENTE  
D'UN DECRET DU MINISTERE

## Bientôt une nouvelle réorganisation des structures sanitaires

La wilaya d'Oran compte à ce jour 18 polycliniques, avec, en perspective pour l'année 2007, l'achèvement de la réalisation de trois autres polycliniques qui seront prochainement appuyées fortement en atteignant le nombre de 35.

Ce chiffre sera atteint, selon le directeur de la DSP, qui a déclaré à la presse lors de la rencontre organisée ce samedi 7 avril 2007 au niveau de l'ITSP dans le cadre d'une rencontre tenue pour marquer la Journée mondiale de la santé, grâce à la nouvelle réorganisation des structures sanitaires au niveau national.

Cette réorganisation concernera les centres de santé qui devront être transformés en polycliniques, ceci bien évidemment pour ceux qui remplissent les conditions qui répondent aux normes.

Concernant les centres de santé qui ne peuvent prétendre au «statut» de polyclinique, ils seront transformés en salles de soins.

La désignation d'une polyclinique chef-lieu d'unité sera établie en fonction du nombre de la population, à qui l'on rattachera plusieurs autres polycliniques et autres salles de soins. Le but recherché par cette réorganisation des structures sanitaires est celui d'établir une ceinture autour des établissements hospitaliers, avec un redéploiement du personnel afin d'assurer de meilleurs moyens humains. Concernant la prise en charge des équipements, elle sera réalisée dans le cadre du chapitre dit PSD.

A. B.

## TIARET

## Les transporteurs Tiaret-Rahouia en grève

Les habitués de l'axe routier Tiaret-Rahouia ont été surpris, vendredi dernier, par l'absence de moyens de transport en raison du mouvement de débrayage observé par les taxis et les transporteurs collectifs pour protester contre leur délocalisation vers la nouvelle station située sur la route de Ain-Guesma.

Cette grève, pénalisant les dizaines de citoyens entre étudiants et travailleurs notamment, n'a pas été sans faire le bonheur des «clandestins» profitant, ainsi, de la situation pour assurer tant bien que mal le relais tout en majorant excessivement les prix.

Jusqu'à samedi, la situation n'a pas évolué d'un iota et les responsables concernés sont interpellés pour mettre un terme au statu quo.

De leur côté, les grévistes campent sur leurs positions et lancent un appel à la tutelle pour revoir cette décision qui s'avère inadéquate pour l'usager contraint de parcourir plusieurs centaines de mètres pour embarquer.

Notons que l'année passée, le même problème s'est posé, mais devant l'intransigeance des transporteurs, la Direction des transports a fini par céder.

Mourad Benameur

## ELECTIONS LEGISLATIVES

## A SAIDA

## Les tiraillements entre clans

Depuis l'annonce officielle des noms de candidats des 22 partis politiques «autorisés» à participer aux élections législatives du 17 mai, les tiraillements entre clans au niveau des formations politiques, surtout celles de Belkhadem et Ouyahia, s'accroissent de jour en jour.

«Non au parachutage - Non aux faux adhérents, — Non au nomadisme politique» faisant allusion à plusieurs candidats, trahis par leur retournement de veste. Ce sont là quelques vocables qui reviennent comme des leitmotiv ces derniers temps. On relève également chez les candidats aux appartenances politiques différentes, plusieurs réactions allant de l'impatience à la crainte. Ils se jettent d'ailleurs de toutes leurs forces en mettant tous les moyens possibles et toutes les forces admises qu'on ne retrouve, malheureusement qu'à l'occasion du vote.

En effet, les candidats et leurs seconds, surtout ceux qui font l'objet des discussions les plus enflammées dans les cafés de la place publique. Bien qu'engagés dans cette bataille de tranchées, ils redoutent un tant soit peu la vérité des urnes. Ils ne cessent de sillonner dans tous les sens le territoire de la wilaya battant le rappel de leurs troupes, de leurs proches et de leurs courtiers politiques en multipliant des réunions marathon et contacts avec les populations des villages. A Saïda-ville, on spéculé, on parle, on juge et on tranche, tout en se révoltant sur les positions réservées pour tel ou tel candidat dans les différentes listes. Les négociations électorales sous le voile de consignes tribales sont fortement secouées et révèlent des rivalités aiguës et d'antipathies latentes ainsi que des divergences qui ôtent toute cohérence pour ces consultations populaires du 17 mai prochain qui s'annoncent très chaudes et la plupart des prétendants sont conscients qu'ils auront du mal à gagner sous le renfort des laissés-pour-compte des exclus qui ont compris que le réservoir des rusés est épuisé.

M. B. Amine

## MASCARA

## BOUHANIFIA

## Encore un autre maire suspendu de ses fonctions

Et la liste s'allonge. Dans l'un de nos précédents articles nous évoquions les cas d'élus qui ont eu maille à partir avec la justice et aujourd'hui ils approchent la trentaine ceux qui ont eu ou auront à rendre compte de leurs actes de gestion. Rien que pour l'année 2006, ils ont été vingt à être suspendus de leurs fonctions. Après les récentes mesures administratives prises à l'encontre du maire de Mohammadia puis il y a seulement quelque temps contre le premier responsable de l'exécutif com-

munal de la localité de Sidi-Abdelmoumène. Nous venons d'apprendre que la suspension de ses fonctions par l'administration a également été notifiée au président d'APC de Bouhanifia. Celui-ci vient d'être condamné en première audience à une année de prison ferme et 10 000 DA d'amende. Il est poursuivi en outre pour dilapidation de deniers publics et passation de marché en infraction avec la législation en vigueur, le discrédit est ainsi jeté sur certaines assemblées populaires élues au niveau local en cette fin de mandat et les commentaires vont bon train parmi les citoyens.

## Cheikh Larbi Tébesi avait demandé à être enterré à Sig

C'est la fille du chahid Larbi Tébesi qui fera cette déclaration dans la salle de cinéma El-Feth de la ville de Sig, la veuve de M. Mohamed El Mili qui avait également effectué le déplacement a tenu à révéler la dernière volonté du martyr enlevé et condamné à mort par les forces coloniales. A ce jour, le lieu où il a été enterré n'a pu être identifié, Mardi, la cité des Olives commémorait le cinquantième anniversaire de la mort de ce valeureux chahid tombé en 1957. Il avait séjourné dans cette ville à plusieurs reprises dans les années trente.

M. Meddeber